



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

**Mohamed BOUGHANMI (STADE ROCHELAIS)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Stade Rochelais du 17 septembre 2016, comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a considéré qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Mohamed BOUGHANMI.

**Clément GELIN (F.C. GRENOBLE RUGBY)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Castres Olympique / F.C. Grenoble Rugby du 18 septembre 2016, comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Clément GELIN est suspendu **1 semaine** pour « *Faire tomber dangereusement un adversaire en possession du ballon* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Clément GELIN avec le F.C. Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016 inclus.

**Monsieur Clément GELIN sera donc requalifié à compter du 2 octobre 2016.**

**Enrico JANUARIE (STADE ROCHELAIS)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Rochelais / LOU Rugby du 10 septembre 2016, comptant pour la 4<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Enrico JANUARIE est suspendu **4 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber vers le sol, de telle sorte que le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ».

Cette suspension prend effet au jour de l'audience.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Enrico JANUARIE avec le Stade Rochelais, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 20 octobre 2016 inclus.

**Monsieur Enrico JANUARIE sera donc requalifié à compter du 21 octobre 2016.**

**Quentin BETHUNE (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Biarritz Olympique Pays Basque du 15 septembre 2016, comptant pour la 4<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Quentin BETHUNE est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

**Monsieur Quentin BETHUNE est donc requalifié immédiatement.**

../..

LIGUE  
NATIONALE



RUGBY

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Arthur JOLY (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Biarritz Olympique Pays Basque du 15 septembre 2016, comptant pour la 4<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Arthur JOLY est suspendu **1 semaine** pour « *Nervosité* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

**Monsieur Arthur JOLY est donc requalifié immédiatement.**

**Alban PLACINES (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Biarritz Olympique Pays Basque du 15 septembre 2016, comptant pour la 4<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Alban PLACINES est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main, le bras ou le poing* ».

Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Alban PLACINES avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 7 octobre 2016 inclus.

**Monsieur Alban PLACINES sera donc requalifié à compter du 8 octobre 2016.**

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

